



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LEVEE DE PRESCRIPTION

PIECES A FOURNIR

- Demande adressée au Ministre de l'Economie et des Finances
- Lettre de rejet portant prescription de la pension délivrée par le Service des Pensions (régional ou central)
- Demande de pension initiale
- Photocopie de l'Arrêté d'admission à la retraite

Pour les veufs (ves) :

- Acte de mariage original
- Acte de décès de l'agent original

Pour les orphelins :

- Acte de naissance des orphelins (originaux)
- Acte de décès de l'agent original

Les demandes doivent être déposées auprès du Service des Pensions qui transmettra.